

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 30 MAI 2016 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers Lucien Boily, Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h 07 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

PROTOCOLE D'ENTENTE – LA TOURNÉE DES CHEFS « GOÛTEZ LE QUÉBEC » **281-15-2016**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur « Les Productions Lanaud'Art » organise l'événement La tournée des chefs « Goûtez le Québec »;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a demandé que l'édition régionale de cet événement se tienne à Alma, sur le site du parc de l'île Ste-Anne;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2016 aura lieu les 23 et 24 juillet;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville d'Alma et le promoteur afin de fixer les modalités de la tenue de cet événement pour les deux prochaines années;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente, intervenu entre la Ville d'Alma et le promoteur « Les productions Lanaud'Art » pour la tenue de la Tournée des chefs « Goûtez le Québec » pour les années 2016 et 2017, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'AUTORISATION DE PERMIS D'ALCOOL – 2016 – LES FÊTES GOURMANDES DE LANAUDIÈRE – LA TOURNÉE DES CHEFS « GOÛTEZ LE QUÉBEC » **282-15-2016**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la période estivale, la Ville d'Alma reçoit l'activité suivante, qui se déroulera au Parc Sainte-Anne :

Dates	Nom de l'événement	Lieu
23 juillet 2016 (9 h) au 24 juillet 2016 (17 h)	La Tournée des chefs « Goûtez le Québec »	Parc Sainte-Anne

CONSIDÉRANT QUE pour la tenue de cette activité, les organisateurs désirent faire une demande pour l'obtention des permis de vente d'alcool pour ces journées d'activités;

CONSIDÉRANT QU'ils sollicitent l'accord de la Ville d'Alma pour la présentation de cette demande, avec, si possible, l'autorisation de vendre des boissons gazeuses et des boissons alcoolisées dans des cannettes au lieu de verres en plastique;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"que la Ville d'Alma autorise et appuie Les Fêtes gourmandes de Lanaudière – La Tournée des chefs « Goûtez le Québec » à présenter à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec la demande pour l'obtention des permis d'alcool requis pour la tenue de l'activité ci-haut mentionnée au Parc Sainte-Anne;

Que monsieur Christian Briand, coordonnateur des sports et événements au Service des loisirs et de la culture, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire prévu à cette fin auprès de ladite Régie."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUBVENTION – TOURNÉE DES CHEFS « GOÛTEZ LE QUÉBEC » 2016 – PROMOTION DES PRODUITS RÉGIONAUX SUR LA SCÈNE « SAVEURS BORÉALES »

283-15-2016

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par les organisateurs de la Tournée des chefs « Goûtez le Québec » afin de promouvoir à l'échelle provinciale des produits régionaux sur la scène « Saveurs Boréales », lors de la présentation de la Tournée des chefs « Goûtez le Québec » en 2016;

CONSIDÉRANT QUE cet événement se tiendra à Alma, les 23 et 24 juillet 2016;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité offert;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention jusqu'à concurrence de 15 000 \$ à l'organisme la Tournée des chefs « Goûtez le Québec » ou le producteur délégué, soit Les productions Lanaud'Art, selon les modalités suivantes, à savoir :

- 10 000 \$ en argent, pour la promotion à l'échelle provinciale des produits régionaux sur la scène « Saveurs Boréales », cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville;

- Jusqu'à concurrence de 5 000 \$ en services pour la tenue de l'événement à Alma, les 23 et 24 juillet 2016;

le tout, conditionnellement à la tenue de l'événement."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CENTRE D'ENTREPRENARIAT ET D'ESSAIMAGE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI – ADHÉSION ET COTISATIONS 2015 ET 2016 – NOMINATION DU DÉLÉGUÉ DE LA VILLE D'ALMA **284-15-2016**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Entrepreneuriat et d'Essaimage de l'Université du Québec à Chicoutimi (CEE-UQAC) est un centre d'affaires universitaire qui a pour mission de favoriser et de soutenir l'entrepreneuriat, le développement d'affaires et la création d'entreprises auprès des communautés universitaire et collégiale du Saguenay-Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le CEE-UQAC organise et collabore à des activités d'entrepreneuriat avec les intervenants de la région, notamment les Villes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma adhère au CEE-UQAC depuis 2013, considérant son implication majeure dans le projet d'usine d'extrusion de l'aluminium dans le parc technologique de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les cotisations 2015 et 2016 pour la Ville d'Alma s'élèvent à 20 000 \$, soit 10 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination du représentant de la Ville d'Alma au CEE-UQAC;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de poursuivre l'adhésion de la Ville d'Alma au Centre d'Entrepreneuriat et d'Essaimage de l'Université du Québec à Chicoutimi (CEE-UQAC) et d'autoriser le versement de la cotisation au montant de 20 000 \$, soit 10 000 \$ pour l'année 2015 et 10 000 \$ pour l'année 2016, cette somme étant prise à même le budget du développement économique.

Et, dans un deuxième temps, de nommer monsieur Marc Moffatt, directeur général du Centre d'excellence des drones (CED) et directeur du développement économique, à titre de délégué de la Ville d'Alma au sein du Centre d'Entrepreneuriat et d'Essaimage de l'Université du Québec à Chicoutimi (CEE-UQAC)."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – TRAVAUX DE CAROTTAGE DE LA DALLE DE BÉTON DE L'AUTOGARE ET ANALYSE DE LABORATOIRE **285-15-2016**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de carottage de la dalle de béton de l'autogare dans le but d'en effectuer l'analyse en laboratoire, les soumissions suivantes ont été reçues le 17 mai 2016 :

Nom du soumissionnaire	Prix – taxes en sus
Englobe inc. – La Baie	8 675 \$
SNC-Lavalin inc. – Québec	9 087,96 \$
GHD inc. – Saguenay	9 956,75 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes en sus;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour les travaux de carottage de la dalle de béton de l'autogare dans le but d'en effectuer l'analyse en laboratoire, à la firme « Englobe inc. » de La Baie, pour un montant de 8 675 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même le projet d'immobilisation #031."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – AVENUE DU PONT NORD – INTERDICTION DU VIRAGE À GAUCHE SUR LA RUE JEAN XXIII

286-15-2016

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est responsable de la gestion de la Route 169 traversant la Ville d'Alma (avenue du Pont);

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma souhaite améliorer la fluidité de la circulation sur l'avenue du Pont où circulent plus de 20 000 véhicules quotidiennement;

CONSIDÉRANT QUE le fait que le virage à gauche soit permis en direction Sud sur la rue Jean XXIII crée un engorgement des véhicules pour accéder au Pont Carcajou;

CONSIDÉRANT QUE ce virage à gauche présente un risque de collision arrière pour les véhicules qui s'engagent sur le pont en direction Sud;

CONSIDÉRANT QUE le comité des travaux publics recommande au conseil municipal d'adresser une demande audit ministère afin d'installer un panneau P110-1 (obligation d'aller tout droit) sur l'avenue du Pont Nord, direction sud, à la hauteur de la rue Jean XXIII;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de demander formellement au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'installation d'un panneau P110-1 (obligation d'aller tout droit) sur l'avenue du Pont Nord afin d'interdire le virage à gauche sur la rue Jean XXIII, et ce, afin d'améliorer la fluidité de la circulation et la sécurité des usagers."


ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

287-15-2016

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.



greffier



maire